



Vices cachés location, problème d'infiltration

Par **angie4990**, le **01/01/2015 à 18:45**

Bonsoir,rrrnNous avons aménagé il y a plus d'1an et demi dans un appartement rénové par l'ancien locataire. Au fil du temps nous nous somme rendu compte de quelques problèmes tels que des infiltrations d'eau autour et dessous notre bac à douche dans la salle de bain nous amenant à penser que ces travaux auraient été élaborés à la va vite et non sérieusement (la faïence se décolle, les joints se détériorent laissant s'infiltrer l'eau dessous le bac à douche, dans un parquet pourrissant...).rnll y a t'il des recours à cela?! Quelle est la marche à suivre ? Les travaux seront-ils à notre charge?rrrnCordialement,rrrnAngélique

Par **cocotte1003**, le **01/01/2015 à 20:15**

Bonjour, vous envoyez une LRAR au bailleur en lui détaillant bien les problèmes et vous lui demandez de faire le nécessaire, c'est de son ressort, bonne année, cordialement